



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur :
Ville de Jeumont
Centre Administratif G. Pompidou
BP 70 159
59 572 JEUMONT Cedex

Objet de la consultation :

Aménagement du cimetière de Jeumont

Marché alloti comme suit :

Lot 1 : Extension du secteur sud est du cimetière

Lot 2 : Aménagement de l'espace cinéraire

Lot 3 : Fourniture, montage et pose de mobilier pour le cimetière de Jeumont mobilier

Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360

Date et heure limites de remise des offres : le 13 novembre 2017 – 12 h 00

SOMMAIRE

Article premier - Pouvoir adjudicateur

1.1 – Nom et adresse officielle de l'acheteur public

Article 2 - Objet de la consultation

2.1 – Description

2.2 – Lieu d'exécution de la prestation

2.3 – Visite des sites

2.4 – Classification CPV

2.5 – Nature de la procédure

2.6 – Décomposition du marché

2.7 – Variantes

Article 3 - Conditions de la consultation

3.1 – Forme juridique de l'attributaire

3.2 – Délai de validité des offres

3.3 – Durée du contrat

3.4 – Confidentialité et mesures de sécurité

3.5 – Développement durable

Article 4 – Les intervenants

4.1- Conduite d'opération

4.2- Maîtrise d'ouvrage

4.3- Maîtrise d'œuvre

4.4- Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux

4.5- Coordination sécurité

Article 5 – Contenu du dossier de consultation

Article 6- Modalités essentielles de financement et de paiement

Article 7 - Conditions de participation – Présentation des propositions

7.1 – Renseignements concernant la situation de l'opérateur économique

7-2 – Langue de rédaction des propositions

7-3 – Unité monétaire

Article 8 - Conditions d'envoi des propositions

8.1 – Remise des plis sur support papier

8.2 – Remise des plis par voie électronique

Article 9 - Ouverture des plis – Examen des candidatures et des offres

9.1 – Sélection des candidatures

9.2 – Critère de jugement des offres et pondération

9.3- Négociations

Article 10 – Renseignements complémentaires

Article 11 – Voies et délais de recours

Article 1 – Pouvoir adjudicateur

1.1 – Nom et adresse officielle de l'acheteur public

**Le pouvoir adjudicateur est la commune de Jeumont
Représentée par son Maire,**

**Benjamin SAINT-HUILE
Ville de Jeumont
Centre Administratif G. Pompidou
BP 70 159
59 572 JEUMONT Cedex**

Article 2 – Objet de la consultation

2.1 – Description

La présente consultation porte sur le réaménagement du cimetière de Jeumont. Le marché comporte 3 lots :

Lot 1 : Extension du secteur sud est du cimetière

Lot 2 : Aménagement de l'espace cinéraire

Lot 3 : Fourniture, montage et pose de mobilier pour le cimetière de Jeumont

2.2 – Lieu d'exécution de la prestation

**Cimetière de JEUMONT
Rue de Solre-sur-Sambre,
59460 Jeumont**

2-3 La visite des sites

Les soumissionnaires devront avoir impérativement visité les sites et les installations existantes.

La visite est obligatoire. A défaut, l'offre sera considérée comme irrégulière

Celle-ci aura lieu semaine 43 soit du 23 au 27 octobre 2017

Merci de contacter **au préalable** pour la visite :

Direction des Services Techniques
M. HENRY Olivier
Boulevard Henri DUNANT
BP 70 159
59 572 Jeumont Cedex
Tél. : **06 72 32 70 19**

Un certificat de visite sera délivré au candidat à l'issue de la visite à joindre obligatoirement à l'offre.

2.4 – Classification CPV

Codes CPV :

45233200-1 : Travaux de revêtement divers,

45342000-6 : Pose de clôtures

45112714-3 : Travaux d'aménagement paysager de l'espace cinéraire,

2.5 – Nature de la procédure

La présente consultation est une procédure passée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La Procédure suivie est un marché à procédure adaptée passée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2.6 – Décomposition du marché

Les prestations sont alloties comme suit :

45233200-1 : Travaux de revêtement divers,

45342000-6 : Pose de clôtures

45112714-3 : Travaux d'aménagement paysager de l'espace cinéraire,

2.7- Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

Article 3 - Conditions de la consultation

3.1 – Forme juridique de l'attributaire

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du présent marché.

3.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.3 Durée du contrat

Le délai d'exécution des travaux est de 60 jours. . Le démarrage des travaux fera l'objet d'un ordre de service.

3.4 Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

3.5 *Développement durable –insertion*

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Article 4 – Les intervenants

4.1 *Conduite d'opération*

La conduite d'opération est assurée par la maîtrise d'œuvre

4.2 *Maîtrise d'ouvrage*

Mairie de JEUMONT
Centre Administratif Georges Pompidou
59460 JEUMONT
Tél : 03.27.39.50.55 – Fax : 03.27.39.5805

4.3 *Maitrise d'œuvre*

La maîtrise d'œuvre est assurée par la commune de Jeumont.
Contact : HENRY Olivier - Tél : **03 27 39-50-55 / 06 72 32 70 19**

4.4 *Ordonnancement, Pilotage et coordination des travaux*

Le maître d'œuvre réalisera cette mission.

4.5 *Coordination Sécurité*

Le chantier est soumis aux lois, décrets et arrêtés relatifs à la coordination SPS.
Le maître d'ouvrage nommera un coordonnateur de Sécurité.

Article 5 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le présent règlement de consultation (R.C.) et annexe
- un acte d'engagement (ATTRI).et ses annexes complétés et signés
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) signé.
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- la décomposition du prix global et forfaitaire
- plans
- le certificat de visite

5.1 – *Mise à disposition du DCE*

Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme du CDG59 (<http://www.cdg59.fr/marches-publics>)

Le dossier peut également être remis par courriel.

Article 6 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché est financé sur le budget général de la collectivité.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Article 7 – Conditions de participation – Présentation des propositions

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant :

7.1 Documents de la candidature:

1- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

- la lettre de candidature (DC1 (ou équivalent), comportant l'attestation sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat
- la déclaration du candidat (DC2 ou équivalent), avec un justificatif prouvant l'habilitation de la personne physique à engager le candidat
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

2 Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- la preuve d'une assurance pour risques professionnels
- Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

3 Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, financières et techniques et références du candidat :

- une note présentant : • la société (moyens humains et compétences) • les moyens techniques et professionnels dont le candidat dispose pour la réalisation des contrats de même nature • la liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1 et DC2 disponibles en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr/>

Justifications à produire à l'appui de l'offre

L'offre doit contenir les pièces suivantes :

L'acte d'engagement et ses annexes (, dater et signer insertion par l'activité économique) : à compléter

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) – daté et signé

Le cahier des clauses particulières (C.C.T P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé

Le présent règlement de consultation et son annexe

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Le certificat de visite des sites
-Un mémoire technique

7-2 – Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

7-3 – Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s) (€).

Article 8 – Conditions d'envoi des propositions

8.1 – Remise des plis sur support papier

Les candidatures et les offres seront remises ou envoyées au choix du candidat suivant l'une ou l'autre des modalités suivantes : par voie postale ou par dépôt.

Les plis contenant la candidature et l'offre sont transmises à l'adresse suivante par pli cacheté en recommandé avec avis de réception postal et portant l'indication de la consultation à laquelle il se rapporte ainsi que la mention « NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS » :

Monsieur le Maire de Jeumont
Centre Administratif George Pompidou
Cellule des Marchés Publics
Boulevard de Lessines
BP. 70159
59572 JEUMONT Cedex

Ces plis peuvent être remis contre récépissé à la Cellule des Marchés Publics de la Ville de Jeumont, Mairie de Jeumont, Bd de Lessines, 4^{ème} Etage, du lundi au vendredi de 8H30 à 12h00 de 13H30 à 16H30.

8.2 – Remise des plis par voie électronique

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.cdg59.fr/marches-publics>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) est autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (***) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Date limite de remise des offres : **le 13 novembre 2017 – 12 h 00**

Article 9 – Ouverture des plis – Examen des candidatures et des offres

9.1 – Sélection des candidatures

Les critères de choix relatifs à l'offre économiquement la plus avantageuse sont fixés en application de l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. En application de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, et avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidatures sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Les autres candidats, qui ont la possibilité de compléter leur candidature en seront informés dans le même délai.

9.2 – Critère de jugement des offres et pondération

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères pondérés suivants :

Critères de jugement des offres

Le marché est attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés et pondérés comme suit :

Les offres seront appréciées en fonction des critères pondérés suivants :

<i>Libellé</i>	<i>pts</i>
1- Prix des prestations	50
2 - Valeur technique et qualitative de l'offre	25
2 - Délais	25

Prix

La meilleure proposition reçoit la note de 50. La note des autres propositions est définie au prorata de leur offre par rapport au premier

Prix de l'offre moins-disante X 50

Prix de l'offre du candidat

Valeur technique :

Lot 1 ·

- Organisation du chantier, gestion des contraintes et performances en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets
- Méthodologie proposée pour réaliser la mission : moyens mis en œuvre pour réaliser les travaux
- Qualité des matériaux – facilité d'entretien
- Intégration des équipements au regard de l'existant

Lot 2

- Méthodologie proposée pour réaliser la mission : moyens mis en œuvre pour réaliser les travaux
- Proposition (s) d'aménagement de l'espace cinéraire
- Description des matériaux choisis- facilité d'entretien
- Intégration des équipements au regard de l'existant

Lot 3

- Méthodologie proposée pour réaliser la mission : moyens mis en œuvre pour réaliser les travaux
- Description des matériaux choisis- facilité d'entretien
- Intégration harmonieuse des équipements dans l'espace requalifié
- Proposition de pièces détachées

Délais

Les sous critères permettant de juger les délais de réalisation seront pondérés de la manière suivante :

- Date de démarrage possible des travaux : pondération de 10 %
- Délais d'exécution des travaux : pondération de 15 %

9.3 Négociation

Après examen des offres, la commune se laisse la possibilité d'engager des négociations avec tous les candidats.

Article 10 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par courriel à

michael.caty@mairie-jeumont.fr
viviane.cuvelier@mairie-jeumont.fr

Les candidats pourront également utiliser les fonctionnalités de la plate-forme de dématérialisation (<http://www.cdg59.fr>), ils recevront en retour une réponse par voie électronique par l'intermédiaire de cette plate-forme.

Article 11 – Voies et délais de recours

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir tout renseignement concernant les délais et voies de recours contre le présent marché auprès du tribunal administratif de Lille.

Ils peuvent également introduire :

- un référé précontractuel contre la procédure de passation avant la signature du marché et conformément aux dispositions de l'article L 551-1 du code de justice administrative et des principes dégagés par le Conseil d'Etat dans la décision n° 305420 du 3 octobre 2008 Smirgeomes disponible sur le site Internet : <http://www.legifrance.gouv.fr>,
- un recours de pleine juridiction contre le contrat, éventuellement assorti d'une demande indemnitaire, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et conformément aux principes dégagés par le Conseil d'Etat dans la décision n°291545 du 16 juillet 2007 Société Tropic Travaux Signalisation disponible sur le site Internet <http://www.legifrance.gouv.fr>,
- un référé suspension conformément aux dispositions de l'article L521-1 du code de justice administrative,
- une demande de référé préfectoral dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte attaqué est devenu exécutoire,
- un recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de la date de notification de la décision de rejet

